

Il s'agit d'élire vos élu·es au CSA plénier et à l'instance Santé, Sécurité et conditions de travail (FS-SSCT)

La CGT est présente pour défendre les emplois, les rémunérations et les conditions de travail.

La CGT ne pratique pas la politique de la chaise vide. Elle entend jouer un rôle moteur dans les instances. Ainsi, même si les avancées de la conférence sociale ont été insuffisantes, elles ont permis des revalorisations salariales pour toutes les catégories de personnels. La CGT s'est systématiquement opposée aux suppressions d'emplois et a mené la bataille contre les réorganisations de services permanentes. Pour défendre les droits des personnels, elle est à leur écoute et à leurs côtés en mettant en place des assemblées générales, des pétitions, des rassemblements, des avis dans les instances…

À la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, la CGT assure depuis le début du mandat le co-secrétariat assurant le travail de coordination entre l'ensemble des représentants des personnels de l'instance. Ce travail en intersyndicale permet de donner plus de poids aux avis rendus, face à l'employeur. Les élus CGT, en dehors de l'instance, se sont largement emparés du registre des dangers graves et imminents (DGI), ce qui a permis d'enclencher des enquêtes immédiates.

Les procès-verbaux des instances adoptés sont accessibles sur l'ENT mais tardivement et sans les documents. C'est pourquoi la CGT rend compte dans son journal diffusé à tous les personnels, des votes sur les avis, mais aussi des éléments des débats et de son analyse des documents.

Au CSA

Comité social d'Administration

Université de Lille

Liste CGT FERC Sup

Tous les agent·es sont électeurs et électrices : Personnels BIATSS, enseignant·es-chercheur·es, doctorant·es, enseignant·es, chercheur·es - titulaires et contractuel·les

Je vote CGT

La CGT FERC Sup défend un service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes et dans toutes les instances, avec ses élu·es et mandaté·es, les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- Augmentation des traitements/salaires, dégel du point d'indice (revalorisation immédiate de +20 %), indexation sur le coût de la vie.
- SMIC à 2 000 euros brut.
- Création massive de postes de fonctionnaires.
- Université ouverte et gratuite pour tous les étudiant·es, sans sélection.
- Arrêt de la privatisation rampante de l'Enseignement supérieur, arrêt de la sous-traitance.
- Arrêt des restructurations brutales et destructrices.
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois.
- Mise en œuvre de l'égalité professionnelle (salaires et carrières) entre les femmes et les hommes, contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations.
- Abrogation du jour de carence.
- Revalorisation des primes statutaires à hauteur de 25 % minimum du salaire moyen du corps avant intégration dans le traitement indiciaire.
- Deux grades par corps pour tous les corps, et passage automatique au grade supérieur après deux ans à l'indice terminal.
- Suppression de toute forme de rémunération au mérite.
- Le passage aux 32 h hebdomadaires sans perte de salaire et la création des postes afférents.
- Pour les enseignant·es : un service d'enseignement de 125 h TD / an (EC) ou 250 h TD / an (PRAG / PRCE).
- Que les avis du CSA et de la FS-SSCT soient contraignants pour l'employeur.
- Le retour à des CHSCT de plein exercice.

Au niveau de l'établissement :

- Une politique des emplois orientée vers la titularisation des non-titulaires.
- Des primes revalorisées et identiques par corps et grades, contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires.
- La transparence dans les groupes de travail et la hausse du taux de promotions.
- La rénovation et la construction de locaux, pour l'augmentation des moyens humains et financiers, contre les restructurations, le management nocif et toute forme de discrimination.
- L'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs, en respect de l'accord télétravail de 2023.
- Le respect de l'obligation de notre employeur de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées, contre l'organisation pathogène du travail.
- Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu·es.
- Le financement de tous les doctorant·es pendant la durée de leur thèse.
- L'exonération des frais d'inscription pour tous et toutes les doctorant·es.

Pour défendre vos droits et le service public, votez, faites voter pour la CGT !

Des élu·es CGT FERC Sup pour l'amélioration du Service public et la défense inconditionnelle du statut général des fonctionnaires

Paola Sedda	Brigitte Vanyper
Christophe Carlier	Fabio Cioni
Laetitia Cochon	Céline Cornet
Christophe Vuylsteker	Dominique Sanctorum
Delphine Pollet	Danica Pusica
Jean-Marc Nicolas	Tangui Chisson
Sonia Rey	Diane Catalfamo
Stéphan Magoarou	Adrien Poteaux
Céline Dausque	Stéphanie Proisy
Benoît Ruckebusch	Thomas Deghaye

Les prérogatives des CSA et des FS-SSCT sont trop souvent méconnues. C'est important d'avoir des élu·es CGT au CSA et à la FS-SSCT, pour intervenir sur nos conditions de travail et sur les questions qui relèvent du périmètre de ces instances :

- L'organisation, le fonctionnement des services (restructurations, transferts et sous-traitance, temps de travail, télétravail…).
- Les questions relatives aux effectifs, à la gestion des emplois.
- Le régime indemnitaire (RIFSEEP, RIPEC...) ; les lignes directrices de gestion (mobilité, promotions).
- Le télétravail.
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle.
- La lutte contre toutes les discriminations.
- La prévention des risques, l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail.
- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.